340 téléphones, rachetés en Roumanie, volés: quatre employés jugés

27/01/2014 à 10h18

L’enquête de la police chalonnaise aura duré 2 ans et demi dans un dossier technique et complexe dont le préjudice s’élève à 122 000 euros et 340 téléphones volés.

quatre témoins et autant de prévenus cités, c’est ce dossier qui a été jugé pendant 6 heures à l’audience correctionnelle.

La société CEAT, basée à Chalon-sur-Saône et Longvic (21) réparait des portables. Kamal E., 33 ans, était responsable logistique. Jimmy B., 24 ans, travaillait au service logistique. Soumaya D., 29 ans était technicienne de réparation ainsi de Romain V., 32 ans.

Le 30 décembre 2010 à Chalon-sur-Saône, un vigile découvre dans un carton de pièces détachées de portables, la présence inexplicable de 76 portables en état de marche dans un sac. Un élément troublant sera découvert par la suite, le doublage de la fermeture du carton par un ruban adhésif permettant de l’ouvrir et de le refermer en déjouant les systèmes de sécurité. Jimmy B., a reconnu sa participation : « Monsieur E. m’a demandé de sortir ces téléphones, je reconnais avoir mis ces téléphones dans un sac zippé et les avoir placés dans ce carton que j’ai refermé. Je devais avoir 1 000 ou 2 000 euros en compensation ! »

Romain V., absent avait reconnu avoir aidé Jimmy B. à la confection de ce carton, mais tout ignorer du stratagème.

Soumaya D., 28 ans, avait reconnu pratiquer des opérations de maintenance sur des appareils sans scanner le code email pour effacer la traçabilité de 20 téléphones à la demande de Kamal E.. Elle dément à l’audience : « **Je ne pensais pas participer à des vols, c’est de la manipulation, je n’ai rien fait** ! »

Kamal E. qui faisait exceptionnellement des navettes entre les deux villes sera très loquace mais catégorique : « J'ai transporté les cartons ce jour-là, c'est tout, et je n'ai jamais ouvert le véhicule ! ». Il nie toute implication dans ces vols : « Je ne sais pas pourquoi Jimmy B. m'accuse ! ». « Il n'y a plus de disparitions de portables depuis votre licenciement ! », souligne quand même Mme Therme. La partie civile :
« C'est lui qui réceptionne **les colis de Roumanie** qui les ouvre, il est responsable du vol des 76 portables et des 264 autres téléphones disparus sur l'année 2010 ».
Le ministère public, Isabelle Durnerin, se dit attachée aux droits de la défense, regrette l'absence d'une instruction et **la disparition des scellés**. À l'issue de son réquisitoire, elle demande la requalification en abus de confiance et complicité d'abus de confiance et requiert 8 mois avec sursis, pour Jimmy B., 3 avec sursis pour Soumaya D., la relaxe pour Romain V. et 18 mois dont 6 avec sursis pour le dernier prévenu…
Le JSL, merci à Marie Salers